

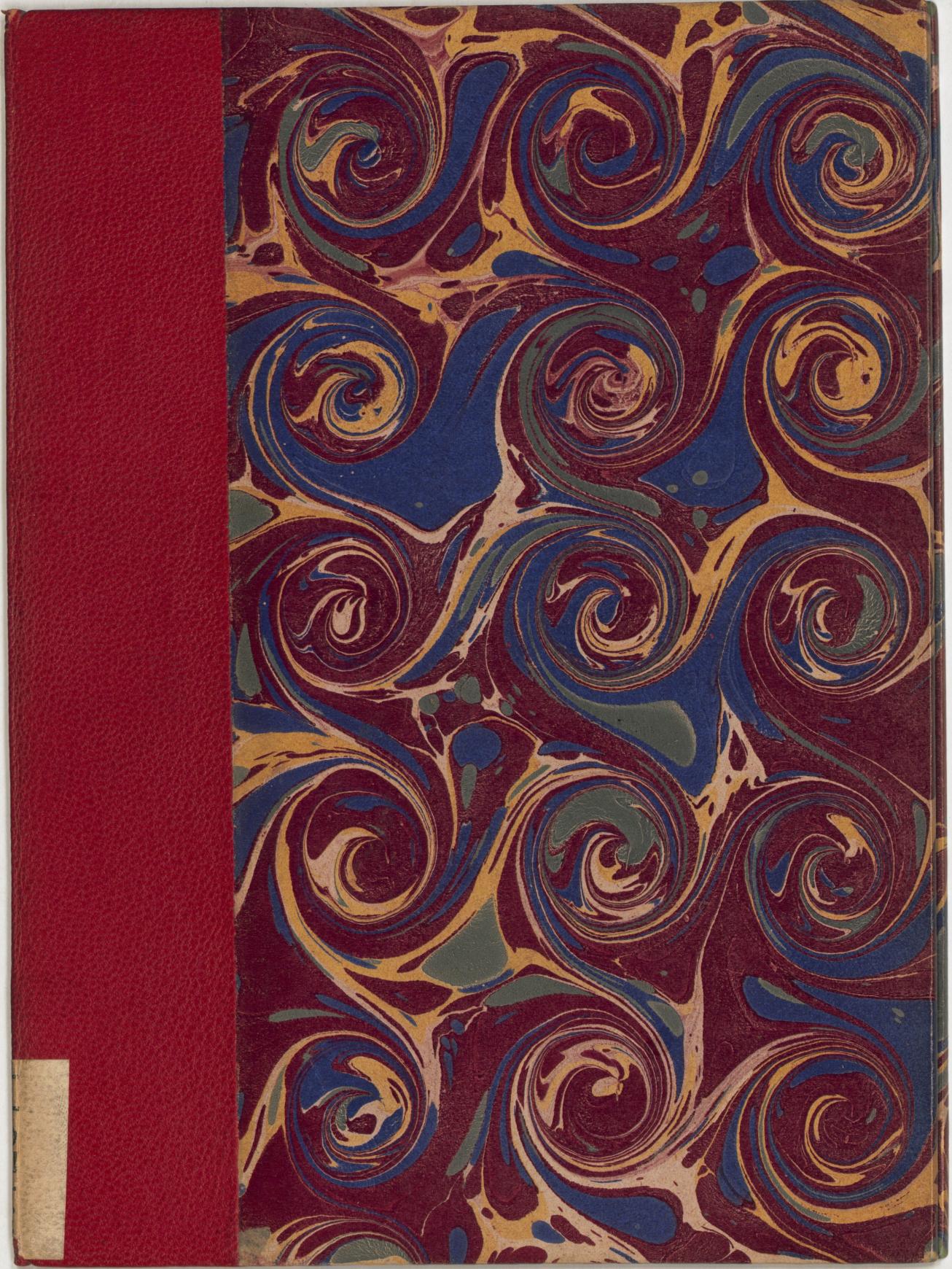
colorchecker CLASSIC

0 cm 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 mm



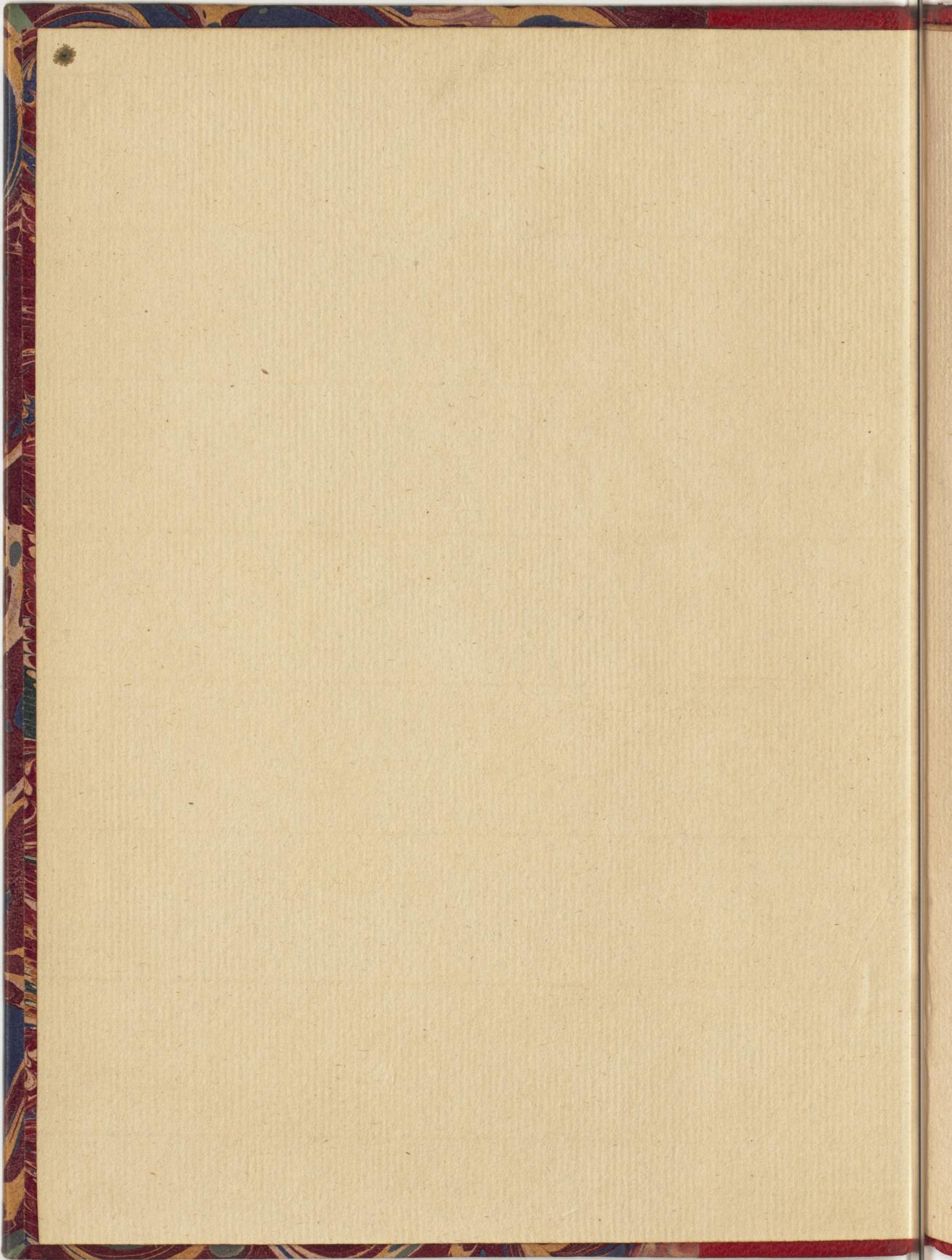
x-rite

THE HISTORY OF
THE ENGLISH
RENTAL
1654





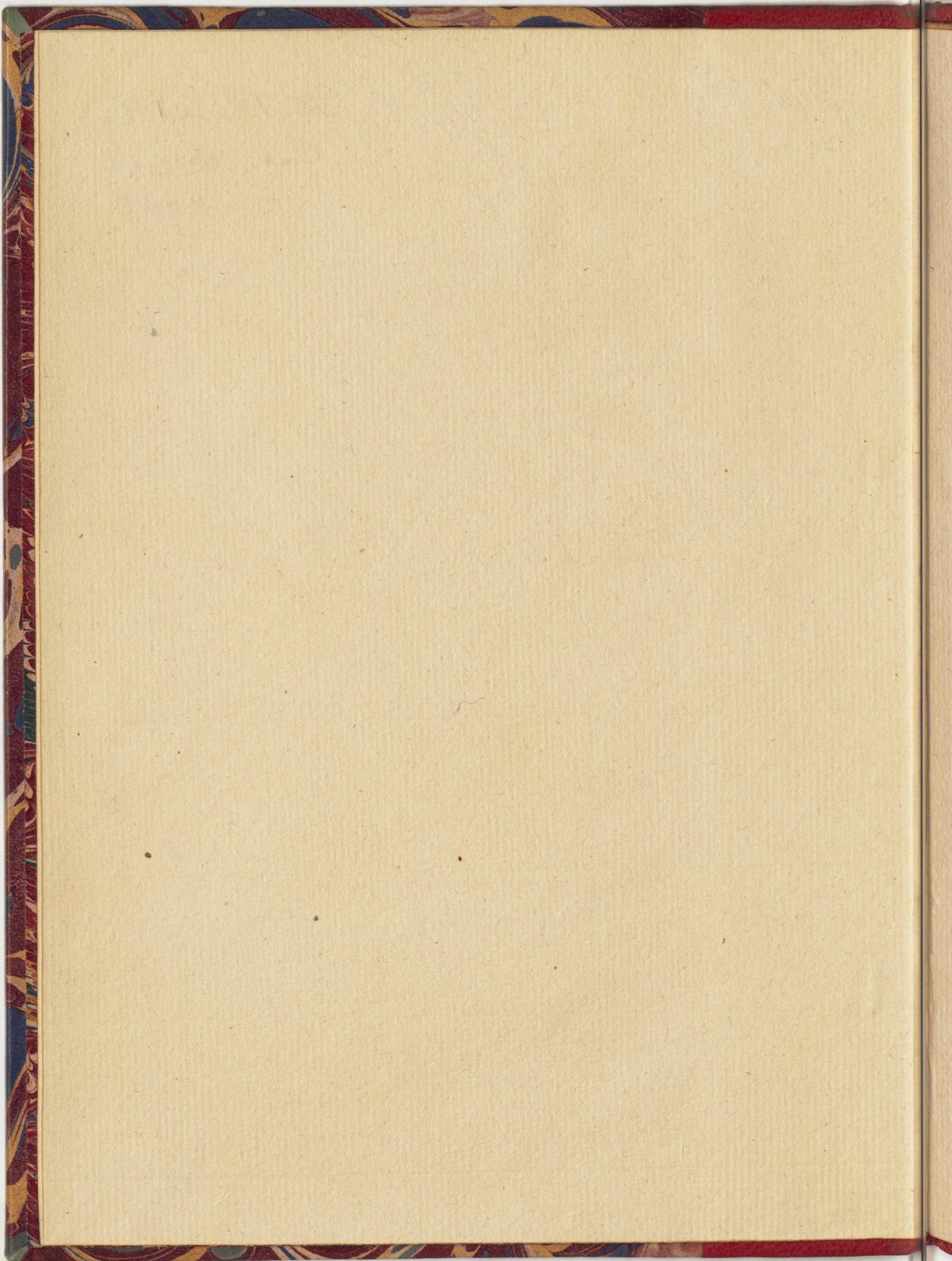




M. 12374.

Cat. Moreau,

n° 3932.



LE VERITABLE
ENTRETIEN
DE
LA REYNE D'ANGLETERRE
AVEC LE ROY ET LA REYNE
à S. Germain en Laye , en presence de
plusieurs Seigneurs de la Cour , & autres
personnes de consideration.

Ensemble les Particularitez de ce qui s'est passé
de plus remarquable dans leurs Resolutions.

*Touchant les Affaires pressantes pour la
Paix Generale.*



A PARIS.

Chez JEAN PETRINAL , rue de la Bucherie.

M. DC. LII.

53

LA VERTUÉ

ENTRETIEN

DE

LA REYNE D'ANGLETERRE
AVEC LE ROY ET LA REYNE
S. G. Germain en France, en présence de
Philippe Seigneur des Comtez, & autres
personnes de considération.

Exemple des Particularitez de ce qui se fait
de plus remondant dans leurs Révoltes

Toutefois la différance principale entre le
Particularisme



A PARIS.

Chez JEAN PETRINAL, rue de la Maréchale

M. DC. LII.



LES V E R I T A B L E S E N T R E T I E N S
*des Testes Couronnées à S. Germain en Laye,
 pour le sujet de la Paix generale.*

Il ne faut plus douter que nos malheurs ne cherchent leur fin entiere, puis que le Ciel permet l'Assemblage de plusieurs Testes Couronnées, accompagnées des plus sinceres ames qui peuvent pour le present, & sans fin, maintenir la Monarchie Françoise. Que si iusques à present on nous l'a dépeinte penchante dans le Tombeau, c'estoit afin de luy donner la gloire de mieux resusciter, & parestre à nos yeux aussi belle & reluisante qu'elle estoit durant le tres-heureux regne de Henry IV. d'heureuse memoire, que Dieu absolue. Il n'est besoin icy d'aucune preuve pour verifier cette vérité, puis qu'elle se fait connoistre elle-mesme? Et mesme tous les Astrologues sont d'accord; Que quand les deux Luminaires se conioigne sans défaillance de lumiere, c'est signe de Bonheur, & de Paix, que nous devons esperer; en considerant exactement la suite de ce Discours, lequel ne pourra estre ennuyeux à ses Auditeurs.

Vous sçaurez que depuis que le Roy fut arriué à S. Germain en Laye, qu'aussi-tost ie vis reluire devant luy ses deux Lumineux Flambeaux d'Angleterre, lesquels venoient faire offre de leurs bonnes volontez à nostre genereux Monarque: Nous esperions tous que cette Entrée nous donneroit la Paix, & que dans bref nous retournerions viure doucement à Paris, mais il n'en fut pas ainsi; Car dans les Deuis de la Reyne d'Angleterre avec la Reyne de France: Il s'y rencontra de terribles contestations; Les premieres pour le biens de la Monarchie Françoise; Les secondes toutes au contraire. Et

voicy leurs Discours & Contestations, avec leurs Dialogues.

La Reyne d'Angleterre , entrant dans la Chambre de la Reyne, après l'auoir salüee, luy dit , Madame, Dieu soit avec vous , il y a long-temps que i'ay souhaitté de vous voir , mais ie crains de vous importuner. Nullement , respondit la Reyne , vous me faites plaisir. Approchez-vous , ma Sœur. Alors la Reyne d'Angleterre , luy dit :

MADAME, Il est maintenant temps que vous corrigiez vostre courroux contre des personnes qui ne l'ont iamais prouoquéz. Vous deuez considerer que vous estes Reyne , & par consequent Mere des François ; si vous les faites mourir , de quels enfans vous appellera-t'on Mere ? Ce n'est pas enfanter que de détruire ; il vaudroit mieux n'auoir iamais esté au monde que de rendre au neant ce qui y estoit auparavant que nous en eussions veu la lumiere ? Permettez-moy , Madame , de vous dire , si un Peuple qui voit devant les yeux oster son pain , peut se rendre obeyssant ; ou s'il se void brûler , violer sa femme & ses filles , & luy-mesme à la mercy des gens de guerre , s'il se mettra en son devoir ? Non , non , ne l'esperez-pas , Madame , vos sujets sont trop genereux pour endurer de telles souffrances : si vous les voulez châtier (car sont vos enfans) ne leur brisez pas leurs foibles membres , & ne mettez pas les armes aux mains à ceux qui ne scauent les manier , parce qu'il ne faut qu'un moment pour les rendre incorrigibles , & capables de secouer le ioug de vostre obeyssance. Je dis cecty sans passion , vous y aduiserez ; Monstrez aux François que vous estes leur Mere , & assurément ils vous aimeront , car ie les connois pour aimer leur Roy , & cherir ceux qui en font le semblable ; C'est , Madame , ce que vous deuez meurement considerer , & croire que ie ne dis point ces choses pour vostre mal , ains pour l'accroissement de vostre autorité , & de vostre gloire.

Ces paroles finies , il y eut quelque petit murmure dans l'Assemblée , où s'estoient trouuez plusieurs gens de qualité. Ce que la Reyne obseruant , Elle dit tout haut ; Messieurs & Mes-

Mes-Dames, Vous voyez bien que ma Sœur d'Angleterre est contre moy; & neantmoins iclaveux souffrir, parce qu'elle a l'esprit assez bon pour conceuoir ce que ie fais. La Reyne d'Angleterre ne fit pas semblant de l'entendre: Et luy dit, Madame, il est temps que vous vous mettiez en paix, non seulement vous, mais vostre Peuple, qui souffre & gemit soubs le faids de la Guerre. Voulez-vous estre inexorable? Non, responde la Reyne; mais ie leur veux monstrez qu'ils ne sçau-roient borner ma volonté; Dites-m'en vostre pur & legitime sentiment. Madame, pardonnez-moy, ie ne vous diray rien sur ces choses, car nous ne sommes aussi bien que les autres que des creatures sujettes à corruption; & i'ay desja depuis long-temps experimenté que ce que nous aimons & cherissons le plus, c'est ce qui nous perd & nous détruit.

La Reyne se teut à ces paroles, & se leuant de son siege, l'on luy vint annoncer que quelques Deputez du Parlement luy venoient faire la reuerence. Elle dit, ie ne les veut point entendre, Paris n'est pas mon azile. La Reyne d'Angleterre luy répondit: Que Paris estoit pour Elle, & pour le Roy, & non pas pour son fauzy. A cette parole elle quitte la Compagnie, & ne donna aucune audience à ceux qui estoient venus pour pacifier les affaires.

La Reyne d'Angleterre voyant cette froideur, son esprit toujours agissant vid bien qu'elle avoit quelque dessein, la suivit, & la rencontra qu'elle entroit en la Chapelle. Elle la salùa, la Roynce receut le salut, & luy rendit: Puis estant ensemble, elle luy demanda; Ma Sœur, pour quel party tenez vous? Voulez-vous estre Reyne de France & de l'Angleterre? Elle répondit à ces paroles, ie ne suis rien, soyez quelque chose? Le silence fut grand, lorsqu'une quantité de Seigneurs, Dames, & Gentils-hommes Anglois vindrent entourer l'Imperiere, & la grand Bretagne: La Reyne les

6

voyant, se retira dans son cabinet, & ne luy peurent parler ce iour là. Or ie vous veux bien faire sçauoir ceux qui accompagnèrent la Reyne d'Angleterre; Ce furent;

Le Roy d'Angleterre son fils, qui fit aussi vne Harangue qui est remarquable, au sujet de la submersion des Empires & des Royaumes, que ie vous feray voir.

Monsieur le Mareschal de Schomberg qui presenta leurs Maiestez Britanniques à leurs Maiestez Françoi-ses, & donna sujet de la Harangue de la Reyne d'Angleterre.

Monsieur le Duc d'Uzez qui ne faisoit que paroistre, ne parla point.

Monsieur le Comte de Tonnerre qui fut si hardy de dire à la Reyne qu'il falloit bander la playe, & estancher le sang des seruiteurs du Roy, & des bons François.

Monsieur de Liancourt ne fit que des Paix là, paix là; car on faisoit grand bruit.

Monsieur le Marquis de Mortemarte , dit que la Reyne d'Angleterre auoit bien ordonné ses Conseils, & que malheureux seroient ceux qui ne les suiuroient pas : Qu'un Peuple aimoit mieux viure sous les Loix de la Paix, que de la Guerre; & que ce que les Princes faisoient, n'estoit que pour se faire aimer & cherir des Peuples; & que si le Roy faisoit le semblable, il se troueroit entrepos, & grandement heureux; Ces paroles le firent mal venir auprès de la Reyne.

Monsieur Tubeuf dit qu'il falloit soulager le peuple, & luy donner le repos & la paix; mais qu'il falloit amoindrir l'autorité des princes : Cette parole fut rejetée , & on luy fit commandement de se taire.

Monsieur de la Basiniere remonstra à la Reyne que la force ne pouuoit pas dompter l'ardeur des parisiens, qu'en ostant Mazarin de parmy eux, ils souffriroient

7

ce que le Roy voudroit, & s'humilieroient à ses volontez.

Puis l'on demanda au Millord Kermain son sentiment : Il dit (parlant à la Reyne) Madame, prenez garde au reuers de la fortune : La Reyne luy dit, achetez ; mais il ne dit plus mot, & sortit du Conseil.

Le Marquis d'Ormont écoutoit tout, lors qu'il luy fut dit ; Que vous semble de toutes ces choses ? Il répondit sagelement à la Reyne, Madame, il vaut mieux la Paix que la Guerre, & vous vous ferez aimer, au lieu que vous vous faites hayr.

Le Millord Gerard qui faisoit le dormeux (mais il apparut bien qu'il auoit tout entendu ce que les autres auoit dit) comme reueenant d'un profond sommeil, il dit ; La France ne sera iamais en repos, tandis qu'un Cardinal Italien regnera en icelle. Et comme on luy dit que ce n'estoit point sur ses affaires que l'on l'auoit réueillé ; Il sçeut bien respondre que ce n'estoit pas son esprit qui dormoit, mais son corps, & qu'il ne falloit pas se flater soy-mesme : Chacun fit son profit de cette parole.

Le dernier qui parla fut le Milord de Millemotte : Iceluy ne fit pas grand discours, mais (en Anglois) il dit ; Il vaudroit mieux, Madame, vne bonne Paix, qu'une rude Guerre : Les Guerres intestines ne vallent rien ; & l'on ne deuroit iamais porter les armes contre les sujets, ny leur apprendre à les porter, parce que d'apprentiss ils deuienneroient maistres : & ainsi ils feront la loy à ceux qui de tout temps auront suiu les Loix ; Il finit en disant : Vne bonne Paix vaut mieux que la Guerre.

La Reyne entendant ces choses, ne sçauoit ce qu'elle deuoit respondre ; mais quittant la Compagnie, elle demanda où estoit le sieur Mazarin ? Il luy fut respondu qu'il estoit en son Oratoire, & qu'il estoit mal disposé : C'est ce qui causa qu'elle entra aussi en son Cabi-

ne, laissant l'Assemblee sans Response, ne leur donnant pour toute recompense qu'un adieu.

Nous avons chez nous des Depeze de la Ville de Paris, dont nous esperons qu'ils auront Audiance au plus tard mardi ou mecredy, nous vous annoncerons ce qui se pourra passer de plus particulier.

Item que nous avons donez le 12 Janv. M. de la Guerre, i. l'assent du Roi.

Item que nous avons donez le 12 Janv. M. de la Guerre, i. l'assent du Roi.



Item que nous avons donez le 12 Janv. M. de la Guerre, i. l'assent du Roi.

